

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur A. GOFFART, Directeur

A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 04/PFD/408296

N/réf. : GM/AH//7.69/s.512

Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place de Ninove. Installation d'une vespasienne.

Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS

(Dossier traité par M. Fr. Guillan Suarez)

Suite à votre courrier du 5 décembre 2011 sous référence, réceptionné le 8 décembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 14 décembre 2011.

Le dossier concerne le placement d'une vespasienne sur la place de Ninove, comprise dans la zone de protection des pavillons d'octroi classés comme monument. ***La Commission ne souscrit pas à la demande parce que l'installation augmenterait la prolifération existante de mobilier urbain sur la place.*** Celle-ci comprend déjà un grand nombre de dispositifs de type utilitaire, peu intégrés dans l'espace public : barres à vélo, bulles à verres, armoires électriques ainsi que deux stations *Villo* assorties de panneaux publicitaires. L'ajout d'une vespasienne sur le terre-plein central augmenterait encore l'encombrement causé par ces objets et nuirait à la lisibilité et la convivialité de l'espace.

Par conséquent, la Commission ne souscrit pas à cette installation; elle estime que l'aménagement de la place de Ninove mériterait une réflexion plus globale sur son aménagement, en particulier pour ce qui concerne l'articulation avec les boulevards de l'Abattoir et Barthélémy. Un effort particulier devrait être effectué pour limiter le nombre de dispositifs existants (peu esthétiques) et pour assurer une meilleure intégration du mobilier urbain afin d'en limiter au maximum son impact visuel sur l'espace public.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)